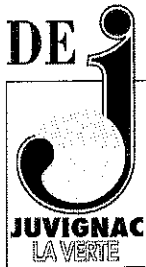


MAIRIE DE



JUVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

DECISION DU MAIRE n° 2013 - 41

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant le besoin de faire appel à des prestations de sondages géotechniques dans le cadre du projet d'extension des groupes scolaires de Fontcaude et des Garrigues

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché public «mission de sondages géotechniques des groupes scolaires» avec FONDASOL 34430 St Jean de Vedas, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Ce contrat est conclu pour un forfait de rémunération en Euros 6 740,66 TTC.

Fait à Juvignac, 23 octobre 2013

Pour Le Maire,
L'Adjointe déléguée

Evelyne LABORDE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 8...11...13...
et publication
le 8...11...13...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : missions de sondages géotechniques des groupes scolaires

Date de transmission de 08/11/2013

l'acte :

Date de réception de 08/11/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2013-41 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20131023-2013-41-AU

Date de décision : 23/10/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

